



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception : 28/09/2017	Dossier complet le : 28/09/2017	N° d'enregistrement : 2017-ARA-0P-00799

1. Intitulé du projet

Unité de méthanisation territoriale à Montbrison

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

CAP VERT BIOENERGIE MONTBRISON

Nom, prénom et qualité de la personne

Pierre de FROIDEFOND, Directeur général

habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET

7	9	9	3	1	3	9	6	0	0	0	0	1	2
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Forme juridique SASU

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1.a)	-ICPE à autorisation (rubriques 2781-1, 2781-2) à enregistrement 2910, à déclaration 4310.
26.b)	-IOTA à Autorisation 2140 et autres rubriques le cas échéant (à confirmer lors du montage du dossier de demande d'autorisation où toutes les catégories éligibles pour le projet seront confirmées)

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la construction et l'exploitation d'une unité de méthanisation territoriale qui traitera et valorisera les matières organiques résiduelles du territoire. L'unité sera implantée sur des surfaces commercialisées au sein de la zone d'activités (ZAC) des Granges, sur la commune de Montbrison (42 600). A ce jour, dans le cadre d'un compromis de vente sur un terrain vierge, le porteur de projet (maître d'ouvrage) a réservé 24 000 m² (lot F5) de superficie et posé une option pour acquérir 2 985 m² (lot E5) complémentaires (voir Annexe 2).

L'unité de méthanisation permettra de traiter environ 26 à 32 000 tonnes par an de matières organiques issues du territoire : - Déchets et coproduits de l'industrie agro-industrielle, - Soupes de biodéchets suite à une étape de déconditionnement (ex-situ) de déchets produits par la grande distribution, les industries agroalimentaire et la restauration/cuisine ; - Boues urbaines de proximité ; - Déchets verts de la collectivité ; - Déchets gras issues des stations d'épuration et activités économiques locales ; - Effluents d'élevage.

A l'issue du processus de méthanisation, le traitement et la digestion de ces matières vont générer :

- une énergie renouvelable locale issue de l'épuration du biogaz produit qui, une fois épuré, devient du "biométhane" et sera injecté dans le réseau local de distribution de gaz naturel qui se trouve en limite de propriété (injection de 200 à 250 Nm³/h en moyenne)
- un "digestat" brut riche en éléments fertilisants. Ce digestat subira une séparation de phase qui produira de 25 à 30 000 tonnes de digestats solide et liquide par an. Leur valorisation requiert la mise en place d'un plan d'épandage.

4.2 Objectifs du projet

Le projet, tourné vers le développement durable en créant une boucle d'économie circulaire, contribue à :

- apporter une solution locale, vertueuse et compétitive pour le traitement et la valorisation des matières organiques résiduelles du territoire produites par les acteurs économiques (industrie agroalimentaire, grandes surfaces, activité agricole et éventuellement restauration / cuisine - pouvant nécessiter une étape de déconditionnement ex-situ) et les collectivités (déchets verts, boues de station d'épuration de proximité, déchets gras) ;
- substituer une énergie fossile conventionnelle, le gaz naturel, par une énergie renouvelable, le biométhane injecté dans le réseau de distribution GrDF, ce qui contribue ainsi à diminuer les émissions de gaz à effet de serre produites par l'utilisation de gaz de ville ou de gaz carburant.
- substituer une partie des apports en intrants chimiques et régénérer la matière organique des sols sur les parcelles agricoles du plan d'épandage.

Soutenu par Loire Forez Agglomération et la Ville de Montbrison qui sont régulièrement informés du Projet, et accompagné depuis ses débuts par un partenaire local - la SEM SOLEIL - qui aura vocation à être actionnaire minoritaire en phase d'exploitation aux côtés du porteur de projet (CAP VERT BIOENERGIE, investisseur majoritaire) et d'éventuels autres investisseurs minoritaires qui s'associeraient ultérieurement au capital du projet, le Projet participe à proposer des solutions locales de traitement et valorisation des matières organiques résiduelles du territoire contribuant à son attractivité et à son développement durable, et à garder des emplois qualifiés locaux.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La construction de l'unité de méthanisation entraînera une phase chantier d'une durée approximative de 12 mois, prévue de novembre 2019 à novembre 2020.

Une base de vie et une aire de stockage temporaire des matériaux de construction seront installées durant la période de chantier.

A noter qu'aucune démolition ne sera nécessaire.

Le chantier mobilisera en moyenne 10 personnes sur site avec un maximum de 25 personnes durant la période d'activité maximale.

Les principales phases du chantier seront les suivantes :

- Phase 1 – terrassement et préparation de sol – durée environ 1,5 mois
- Phase 2 – travaux VRD et Génie Civil – présence de grues sur site – durée 2,5 mois
- Phase 3 – présence simultanée de différents corps de métiers : process, tuyauterie, électricité... - durée 6 mois
- Phase 4 – mise en service et tests de performance

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Durant sa phase d'exploitation, le site de méthanisation sera clôturé et mobilisera en moyenne trois personnes à temps plein. En moyenne, deux personnes seront présentes sur le site.

De façon prévisionnelle, le site sera ouvert du Lundi au Vendredi de 8h à 17h.

En fonctionnement normal le site réceptionnera régulièrement des camions de livraison. Lors de la période d'épandage, des camions et bennes ou citernes agricoles emporteront les digestats au champ pour l'épandage.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le Projet sera soumis aux procédures suivantes :

- Procédure d'autorisation ICPE
- Permis de construire
- Procédure d'autorisation IOTA pour le plan d'épandage
- Agrément sanitaire

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface estimée totale projet (selon confirmation ou non du lot complémentaire réservé en option à ce stade, comme expliqué en 4.1)	22 000 à 26 985 m ²
Surface estimée bâtiment de réception des intrants	environ 1 400 m ²
Hauteur maximale estimée bâtiment réception des intrants	11m
Hauteur maximales estimée des ouvrages	13,5 m

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Rue des Grands Chênes
ZAC DES GRANGES
42 600 MONTBRISON

Coordonnées géographiques¹ Long. 45° 35' 44" N Lat. 04° 05' 34" E

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée : Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites Internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une zone ZNIEFF de type 2 « Monts du Forez » se trouve en bordure SUD de la parcelle ciblée. Les autres zones à proximité sont listées et cartographiées en Annexe 6.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non, selon les informations trouvées sur les sites des services de l'état
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non, selon les informations trouvées sur les sites des services de l'état
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non, selon les informations trouvées sur les sites des services de l'état
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non, selon sites RAMSAR (Zones humides d'importance internationale)

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- La Commune de Montbrison n'est pas concernée par un PPRT - La Commune de Montbrison est concernée par un Plan de Prévention des Risques d'Inondations (PPRI) qui n'est pas "prescrit" ni "approuvé" mais sous le statut de « Projet », comme indiqué dans un document des services de l'état mis à jour le 9 mars 2017. Néanmoins l'état des PPRNPI montre que la « Zone Z – Rivière Vizezy Q100 complémentaire » en Projet est distante de plus de 2 km en distance directe, de la superficie ciblée par le Projet.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas concerné par les ZRE du bassin Loire Bretagne.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non, selon les informations trouvées sur les sites des services de l'état
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	On trouve à proximité de la parcelle ciblée : Site Natura 2000 : ZSC « Lignon, Vizezy, Anzon et leurs affluents » (FR8201758) & Site Natura 2000 : ZPS « Plaine du Forez » (FR8212024). Les zones Natura 2000 sont cartographiées en Annexe 6
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non, selon les informations trouvées sur les sites des services de l'état

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les besoin en eaux de l'installation seront assurés par la récupération de l'eau pluviale. Le projet ne comportera ni forage, ni pompage d'eau de surface.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Un travail de déblais - remblais sera effectué par le constructeur pour ne pas évacuer de matériaux (merlons).
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est implanté sur la ZAC des Granges destinée à accueillir des activités commerciales et industrielles. Il est à prendre en compte que la ZAC des Granges qui a été autorisée pour cet objet et donc le site du projet sont également implantés dans la ZICO « Plaine du Forez ». Après le passage d'un expert naturaliste commandité par la société projet, un nid d'Oedicnème Criard a été recensé au printemps 2017. Cet oiseau est une espèce protégée et patrimoniale. En ce sens le projet viendrait à modifier la possibilité de nidification sur cette parcelle, comme toute autre implantation ayant été construite ou à construire sur la ZAC, y compris celles qui ne sont pas soumises à des études. Voir Annexe 10.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Cf. case précédente.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de 5.2 dans le formulaire
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Ce projet est implantée sur le périmètre de la ZAC des Granges, zone d'activités créée en 1991 pour des implantations commerciales et industrielles.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne sera pas implanté au contact d'autres installations présentant des risques technologiques. Les risques technologiques du site et globaux seront abordés dans l'étude des dangers du site, fournie avec le dossier de demande d'autorisation. Le projet ne sera pas à l'origine d'effets de surpression, thermiques ou toxiques en dehors de ses limites d'exploitation.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Montbrison est concernée par les risques suivants: - inondation : commune concernée par le PPRI. Toutefois l'état des PPRNPI montre que la « Zone Z – Rivière Vizézy Q100 complémentaire » en Projet est distante de plus de 2 km à vol direct de la surface d'étude ciblée par le Projet. - Cavités souterraines : projet non concerné - Séisme : zone de sismicité - faible Pour information, concernant le risque foudre, une étude sera jointe à l'étude des dangers fournie avec le dossier de demande d'autorisation.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Au vu des émissions atmosphériques (issues de la torchère et de la chaudière) et aqueuses (réseau séparatif, rejet uniquement au milieu naturel des eaux pluviales) du site, le projet n'engendrera pas de risques sanitaires pour les riverains. Les rejets du site seront conformes à la réglementation en vigueur. Par ailleurs, un agrément sanitaire sera obtenu pour valider la réception de Sous-Produits Animaux (SPAN)
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'exploitation du site générera du trafic pour l'apport et l'expédition de la matière. Le trafic de transport des effluents est déjà existant sur la ZAC et son territoire de proximité, cependant celui-ci va être concentré vers le site de méthanisation.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les sources de bruit du site seront liées au trafic et au fonctionnement des installations (émissions non significatives). Durant la phase chantier, elles seront dues aux travaux de terrassement et d'aménagement (incidence limitée, de courte durée). Le site sera éloigné des premières zones à émergences réglementée. Pour information une étude d'état initial de bruit pourra être réalisée et fournie avec le dossier de demande d'autorisation.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>La méthanisation est un processus de dégradation de la matière organique dans des équipements clos sans contact avec l'atmosphère.</p> <p>Les risques d'émissions se situent lors du déchargement et de la manutention des matières non agricoles sur site avant traitement. Celles-ci seront donc dépotées et manipulées sous bâtiment en dépression. L'air vicié capté dans le bâtiment sera ensuite traité par biofiltre avant rejet atmosphérique.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Un éclairage extérieur sera prévu pour les heures de fonctionnement.</p> <p>Les systèmes d'éclairage seront orientés vers le sol.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<ul style="list-style-type: none"> - Rejet de gaz de combustion provenant des véhicules, de la torchère (fonctionnement ponctuel) et de la chaudière (fonctionnement >90% du temps). Respect des normes de rejets. - L'air vicié capté dans le bâtiment sera ensuite traité par biofiltre avant rejet atmosphérique via une cheminée. - Le traitement du biogaz respectera les normes d'émissions en vigueur.
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<ul style="list-style-type: none"> - Les rejets liquides du site seront uniquement issues des eaux pluviales de voirie collectées, traitées par débouilleur, déshuileur, séparateur d'hydrocarbures.
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les effluents du site seront:</p> <ul style="list-style-type: none"> - les eaux usées sanitaires, traitées sur site par système d'assainissement autonome, assimilable à des rejets domestiques (non rejetés mais vidangés ponctuellement et traités hors site comme matière de vidange), - de 25 à 35 000 tonnes de digestats par an pour une quantité totale d'azote restant à définir, valorisées par épandage selon les normes en vigueur
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<ul style="list-style-type: none"> -Le site ne produira aucun déchet dangereux en quantité significative, le seul déchet vrac sera les boues du DSH curé annuellement et traitées par une entreprise spécialisée. -Les déchets produits par l'activité quotidienne du personnel du site dans les locaux dédiés (3 équivalent temps plein) seront limités puisque peu de personnel est requis ; ils seront collectés et traités en conséquence comme des déchets non dangereux, de type domestiques (ordure ménagère, emballage, papier, carton,...)

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La société projet respectera la législation en vigueur. La zone du projet est soumise au décret 2004-490 du 3 juin 2004 relatif à l'archéologie préventive, codifié dans le code du patrimoine. Afin de donner un aspect cohérent et harmonieux à la zone en termes d'aménagement paysager, le maître d'ouvrage demandera l'avis de l'architecte paysagiste conseil de la zone, 1 mois au moins avant le dépôt de la demande, conformément à la demande du propriétaire foncier SEDL.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est conforme au règlement du PLU de la commune et son zonage. Le projet s'implante sur une parcelle destinée au développement de la ZAC des Granges

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

D'autres unités à autorisation ont été identifiées sur la zone des Granges, comme l'activité voisine au Site ciblé (plateforme de déchets non dangereux et déconditionnement de déchets organiques géré par Véolia Propreté). Toutefois il n'y a pas de relations d'incidences identifiées entre le projet et les autres projets de la zone.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Voir Annexe 8 : Note de Présentation des mesures et caractéristiques destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au vu de la nature de l'activité projetée, le projet ne semble pas être éligible à une dispense d'évaluation environnementale. Néanmoins, sur le sujet faunistique et floristique, le projet sollicite une dispense puisqu'il fait pleinement partie du programme de développement de la ZAC en apportant une activité réelle nécessaire au territoire et que toute autre implantation construisant sur la parcelle générerait les mêmes impacts. --- En effet, la mise en place de la ZAC des Granges a été validée par les autorités compétentes grâce à une étude d'impact ne relevant pas d'enjeux majeur sur la zone. Egalement, des sociétés industrielles comparables à notre projet (ICPE autorisation) sur des parcelles identiques à celle ciblée dans le cadre du projet se sont installées conformément au plan de développement de la ZAC. --- Aussi d'éventuels enjeux faune - flore n'apparaissent pas à traiter au niveau du projet mais à réfléchir à une échelle territoriale / régionale. Le porteur de projet témoigne de son souhait d'avancer en transparence et professionnalisme.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
- Annexe 7 : Note de présentation succincte du projet - annexe générale complémentaire - Annexe 8 : Descriptif technique projet impacts mesures - partie 6.4 - Annexe 9 : Tableau des codes concernés par l'activité - annexe générale complémentaire - Annexe 10 : Rapport de passage faune / flore commandité par le porteur de projet, printemps 2017 - partie 6.1 et 7
Remarque d'importance mineure : les annexes 4 et 5 ont dessiné l'implantation du projet sur environ 20 000 m ² mais l'implantation sera identique avec plus d'espacement sur la superficie définitive de la parcelle confirmée pour le projet : 24 000 m ² ou 26 985 m ² , comme expliqué en 4.1 et cartographié en page 2 de l'annexe 2.

9. Engagement et signature

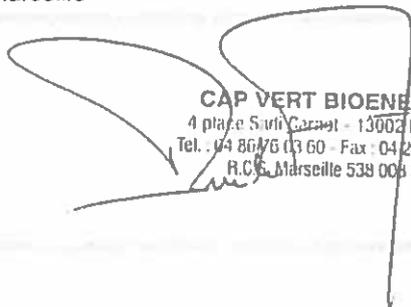
Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



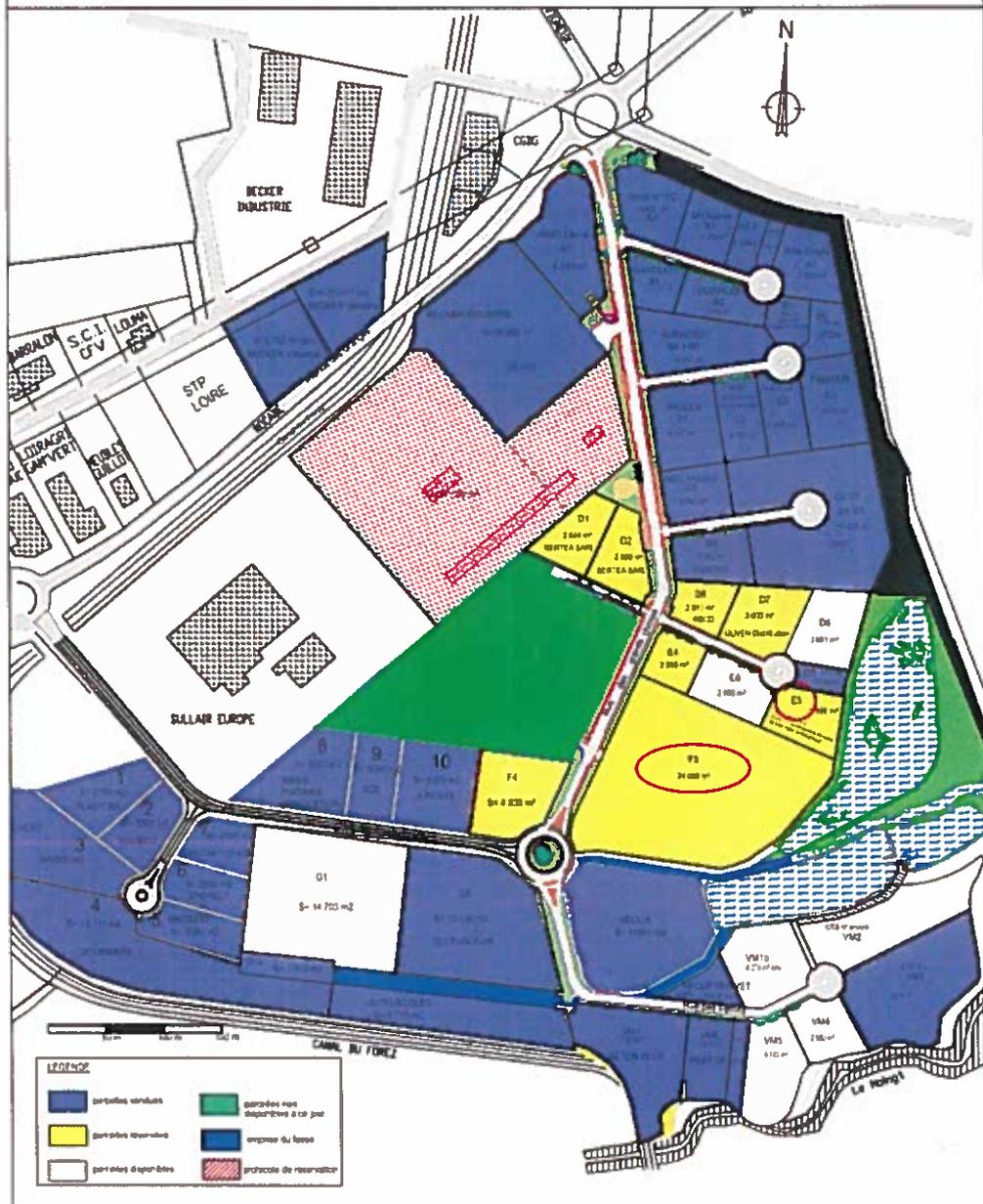
Fait à Marseille

le, 27/09/2017

Signature



CAP VERT BIOENERGIE
4 place Sully Carat - 13002 Marseille
Tel. : 04 86 75 03 60 - Fax : 04 26 30 38 55
R.C.S. Marseille 538 003 319



Source : SEDL, plan de commercialisation de la S.E.D.L.

Plan de commercialisation – Echelle 1/3000^e – source : SEDL

Parcelles concernées par le projet :

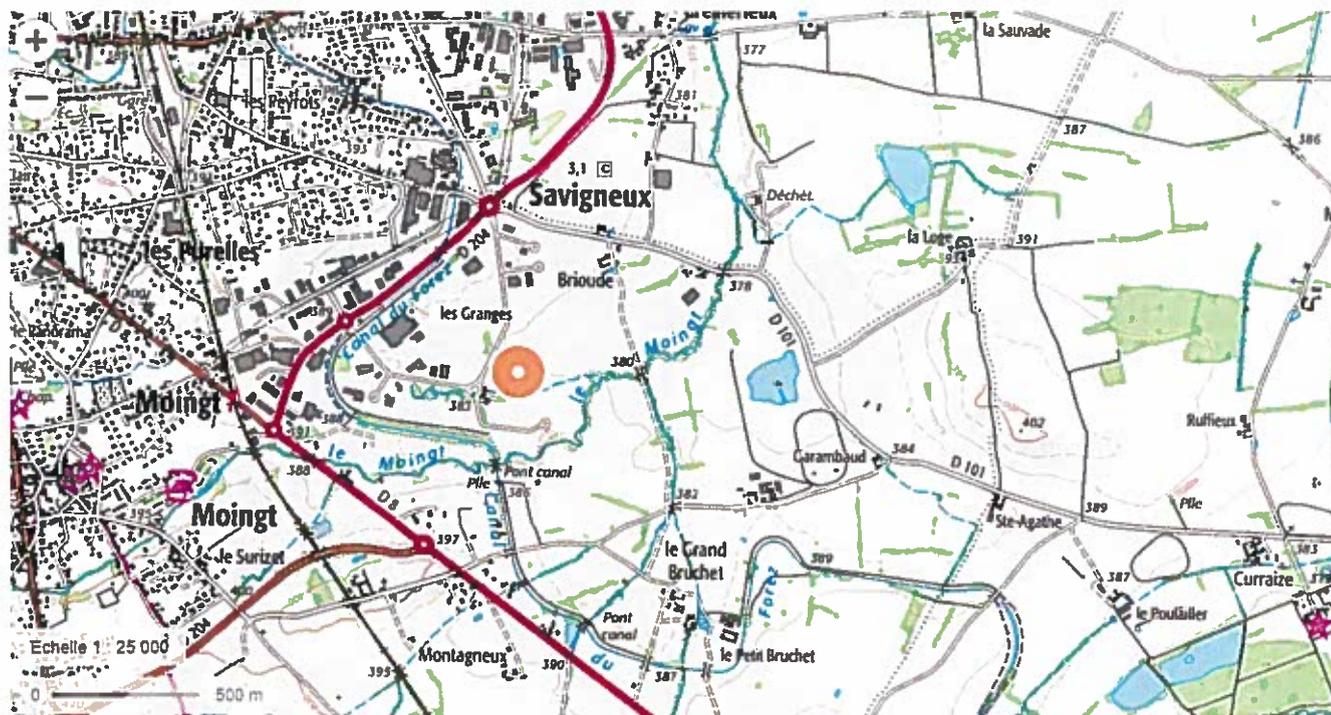
- Le lot F5 confirmé sous compromis de vente (24 000 m²)

+ options à confirmer :

- le lot E5 de 2 985 m²

soit au total 26 985 m² environ

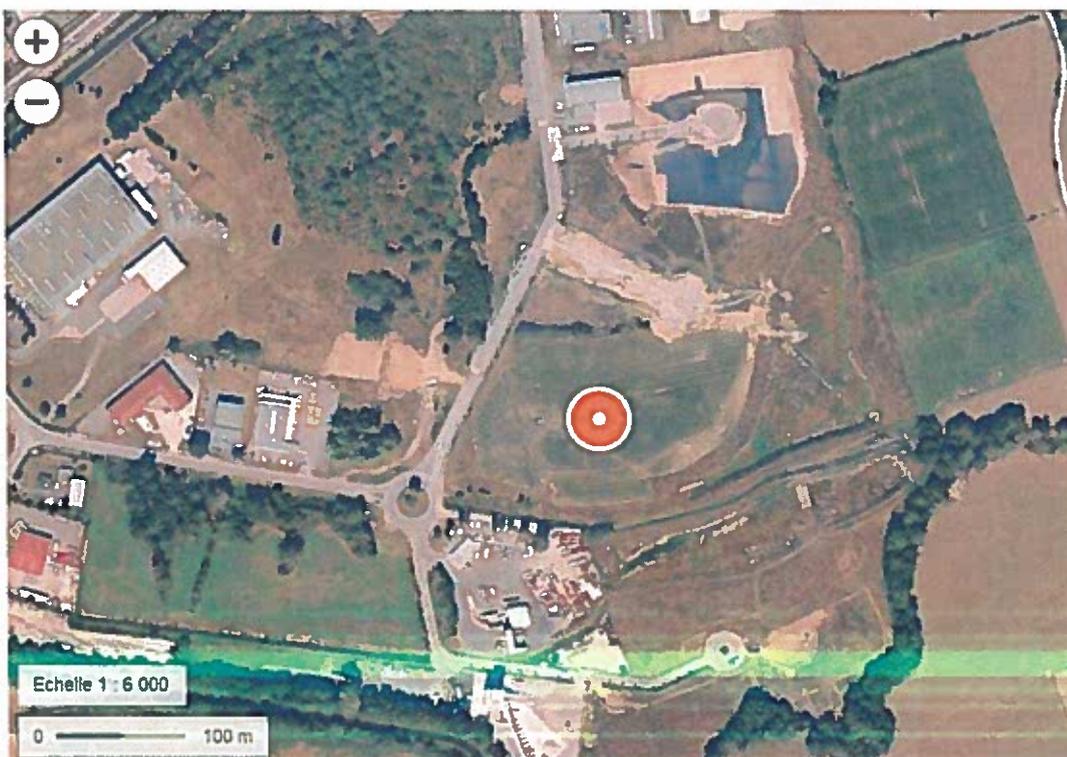
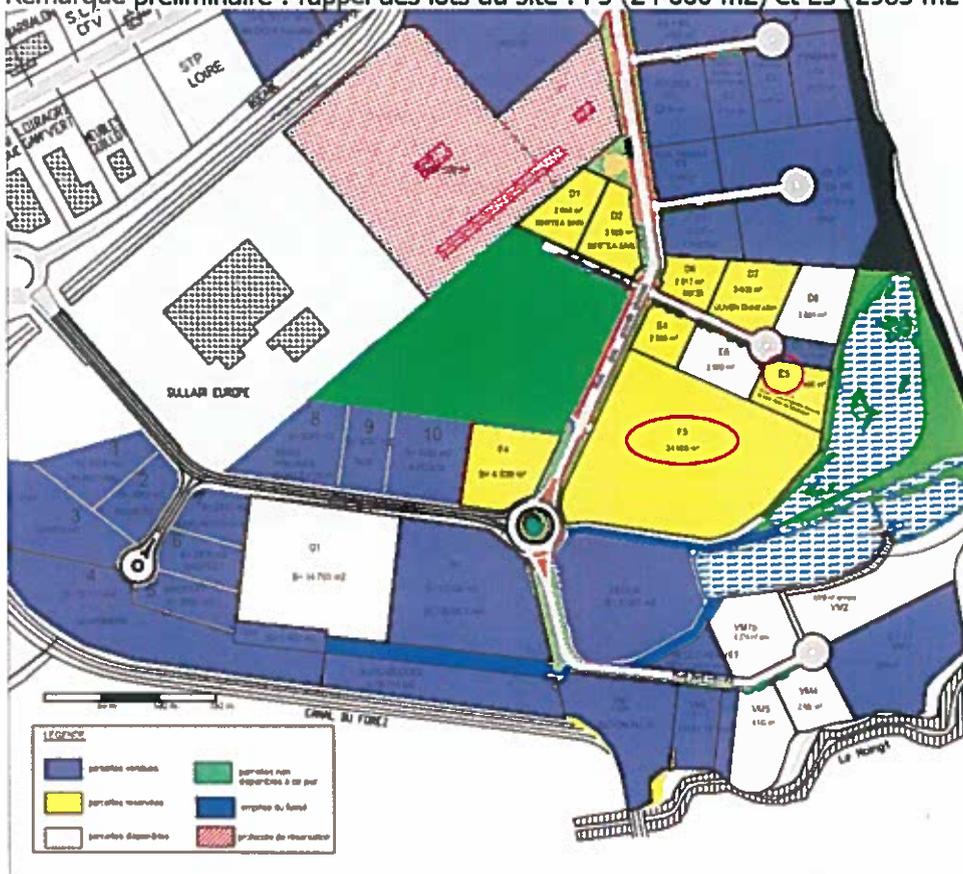
ANNEXE 2 Plan de situation



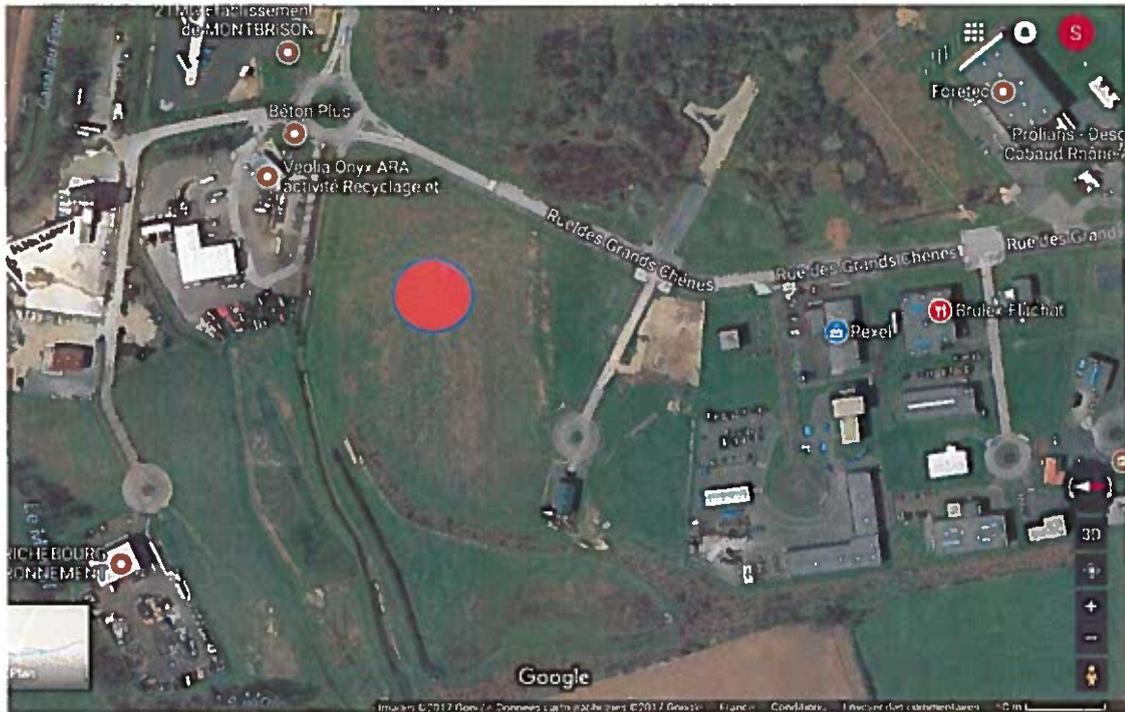
Echelle 1/25000^e – source : GEOPORTAIL

ANNEXE 3 Photographies de la zone

Remarque préliminaire : rappel des lots du site : F5 (24 000 m²) et E5 (2985 m² à confirmer) :



Vue n°1 - Nord - Sud- vue d'ensemble - Echelle 1/6000^e – source : GEOPORTAIL



Vue n°2 – Est-Ouest – vue d’ensemble - source : GOOGLE EARTH



Vue n°3 - matérialisant l'orientation des photos

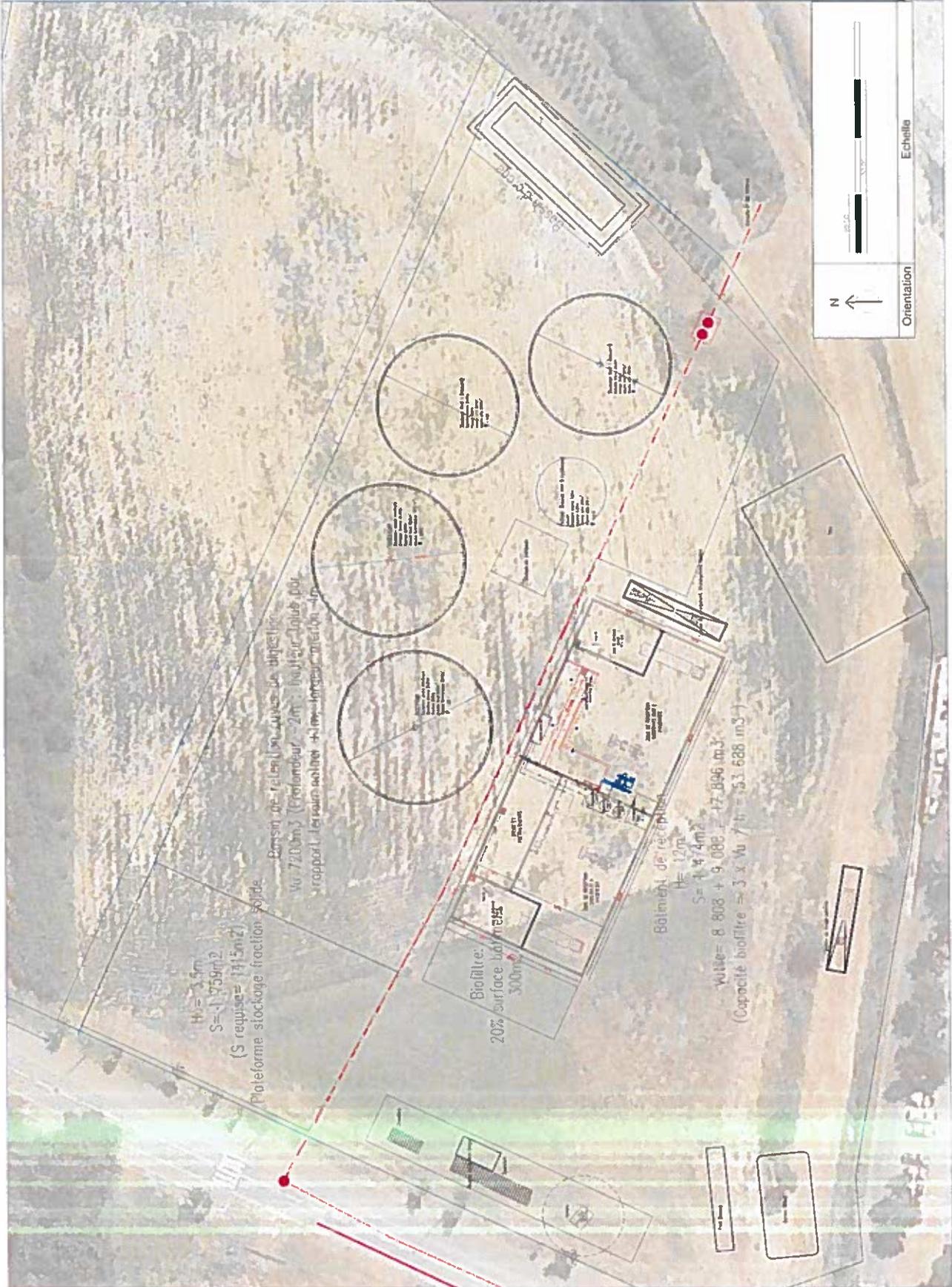


Vue n°4 - source : GOOGLE MAP, Street View, août 2012



Vue n°5 - source : CAP VERT ENERGIE, janvier 2017

A hue xey



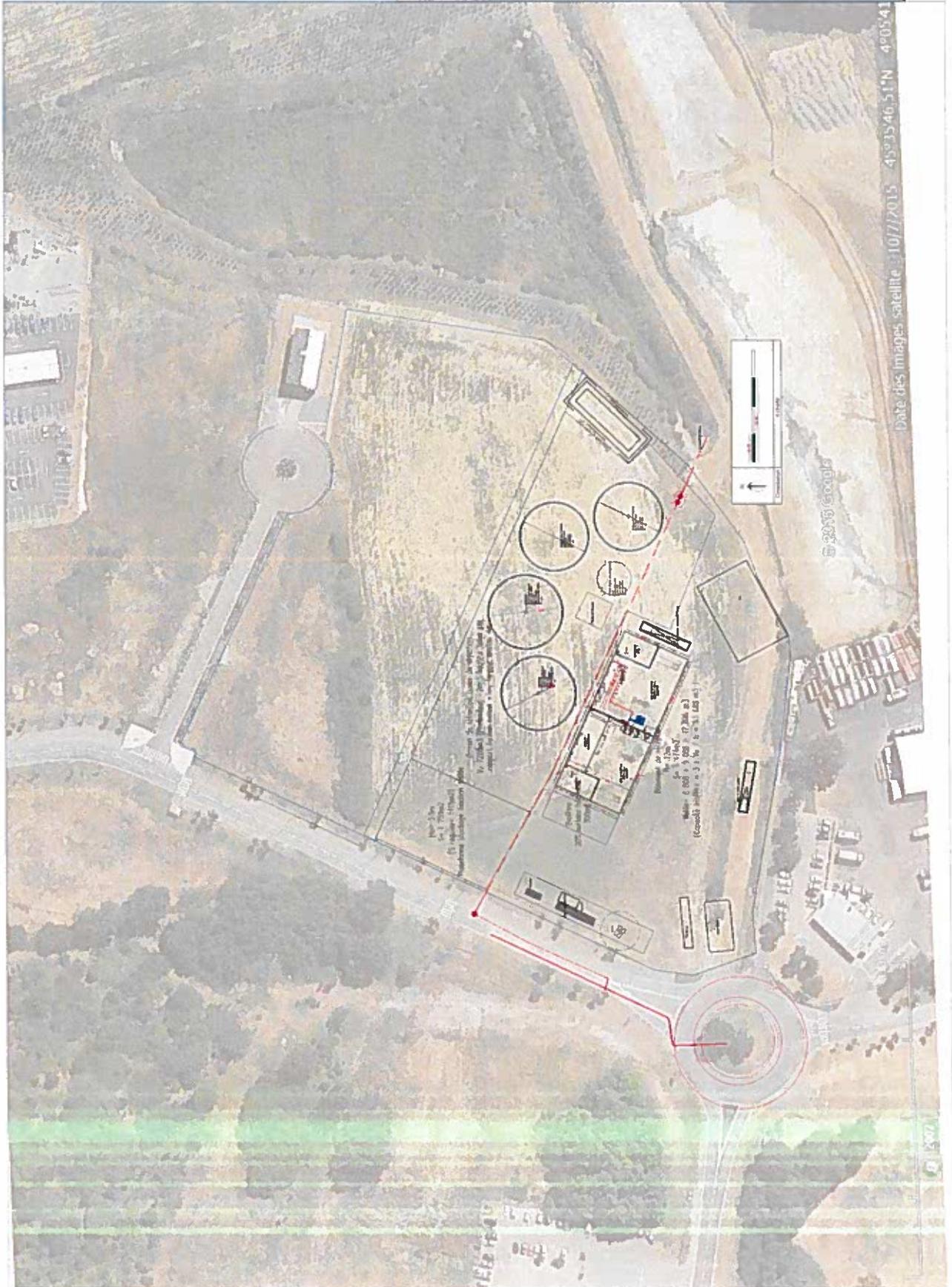
20/09/2017_V0 - Dessin préliminaire_plan de masse

INSTALLATION DE METHANISATION
PROJET MONTRBRISON
LOIRE (42)

capvert energie
producteur engagé d'énergie durable

PLAN PRELIMINAIRE D'IMPLANTATION
DE L'INSTALLATION
NON DEFINITIF

Annexe 5



26/09/2017_V0 - Dessin préliminaire_plan des abords

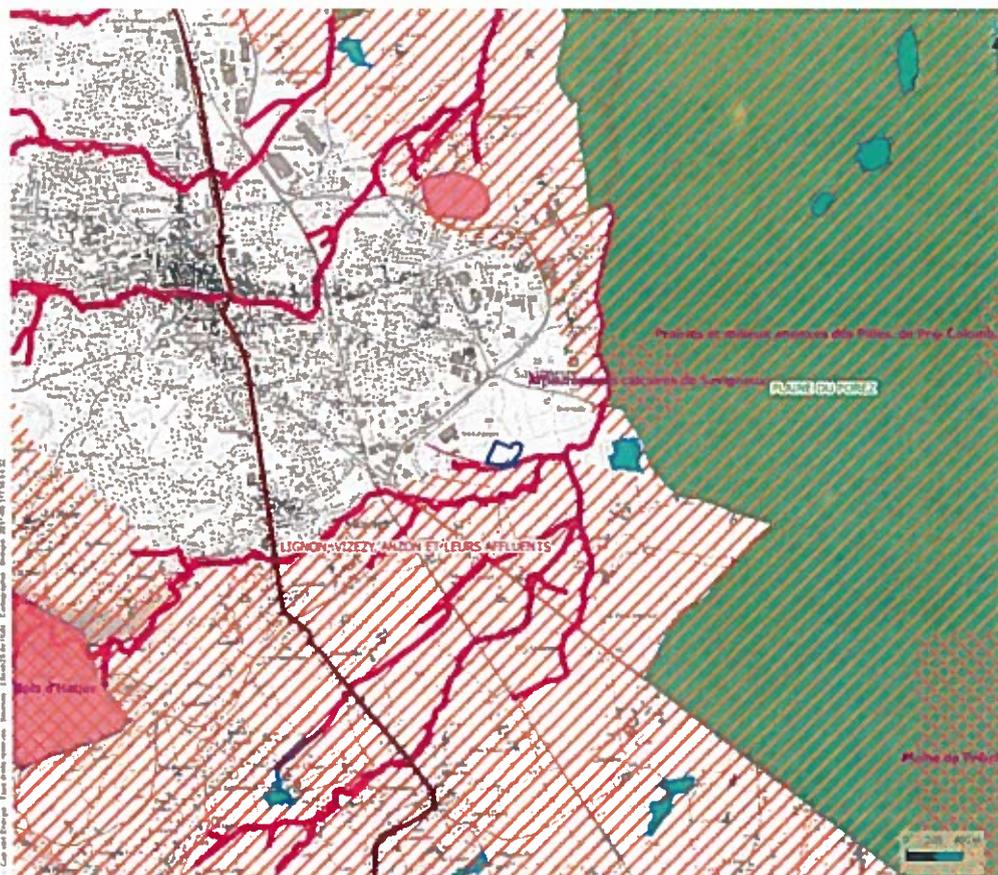
INSTALLATION
DE METHANISATION
PROJET MONTBRISON
LOIRE (42)



PLAN PRELIMINAIRE D'IMPLANTATION
DE L'INSTALLATION
NON DEFINITIF

Date des images satellite : 10/7/2015 45°35'46,51"N 4°05'41

ANNEXE 6 Zonages du patrimoine naturel



Zonages du patrimoine naturel et continuités écologiques

Projet de création d'une installation de méthanisation (Montbrison 42)

Légende

□ Aire d'étude

Zonages du patrimoine naturel

■ Réseau Natura 2000 - ZSC

■ Réseau Natura 2000 - ZPS

▨ ZNIEFF de type 1

▨ ZNIEFF de type 2

□ ZICO

Zones humides

■ Zones humides de la Loire

SRCE Rhône-Alpes

■ Réservoirs de biodiversité



Zonages réglementaires du patrimoine naturel	
Site Natura 2000 : ZSC « Lignon, Vizezy, Anzon et leurs affluents » (FR8201758)	En bordure immédiate de l'aire d'étude
Site Natura 2000 : ZPS « Plaine du Forez » (FR8212024)	0,7 km à l'Est
Zonages d'inventaires du patrimoine naturel	
ZICO « Plaine du Forez »	Aire d'étude entièrement située dans la ZICO
ZNIEFF de type 1 « Affleurements calcaires de Savigneux »	1 km à l'Est
ZNIEFF de type 1 « Bois d'Hatier »	3,5 km à l'Ouest
ZNIEFF de type 1 « Plaine de Précieux »	3,5 km au SO
ZNIEFF de type 1 « Prairies et milieux annexes des Pâles, de Pré Colomb, du Désert, du Grand buisson et des Champs Blancs »	3,5 km à l'Est
ZNIEFF de type 1 « Etang du comte et affleurements calcaires environnants »	4,5 km à l'Est
ZNIEFF de type 1 « Etangs de Bullieu »	4,5 km au NO
ZNIEFF de type 1 « Abords de l'Étang Vidneux et du Puy Money »	4,5 km au Sud
ZNIEFF de type 1 « Bocage de Mégnieux et pic du Janeyssot »	4,5 km au SO
ZNIEFF de type 1 « Prairie sèche d'Ecotay-l'Olme »	4,5 km au SO
ZNIEFF de type 1 « Vallée du Vizézy »	4,5 km à l'Ouest
ZNIEFF de type 2 « Monts du Forez »	Aire d'étude en partie dans la ZNIEFF
ZNIEFF de type 2 « Plaine du Forez »	0,5 km à l'Est

